

# Montréal

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 15 mai 2023, a adopté les règlements suivants :

**22-054-2      Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054)**

La modification vise à supprimer les réductions et gratuités relatives au TAZ mentionnées au paragraphe 3° de l'article 30.

**23-014      Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 23 mai 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat